

**Avenant n° 35 du 15 juin 2006 précisant la date d'entrée en vigueur des
avenants n° 26 et suivants dans les DOM**

Le présent avenant a pour objet de préciser la date d'entrée en vigueur dans les DOM de l'avenant n° 26 et suivants conclus dans la Convention collective de l'immobilier.

Constatant que le champ d'application territoriale de la convention collective de l'immobilier n'intégrait pas les DOM jusqu'à la signature de l'avenant n°26 portant actualisation de la convention qui précisait expressément cette application, et dont l'entrée en vigueur a été conditionnée par l'avenant n°27 signé le 30 mai 2005 et étendu le 25 janvier 2006 (JO 4 février 2006).

Constatant que la mise en œuvre de ce texte et des avenants signés postérieurement nécessite, au sein de chaque entreprise, un travail important de mise en conformité des pratiques sociales.

Les parties signataires conviennent de retenir la date du 1^{er} mai 2007 comme date d'entrée en vigueur de l'avenant n°26 et de l'intégralité des textes dont l'application devrait intervenir avant cette date.

Fait à Paris, le 15 juin 2006

Organisations patronales :

**CNAB
Jérôme DAUCHEZ**

**CSAB
Etienne GINOT**

**FNAIM
Philippe PREVEL**

Syndicats de salariés :

**CGC SNUHAB
Jean-André BAYARD**

**CFTC CFSV
Joël CHIARONI**

**Fédération des services CFDT
Marie- Ange THERY**

FNSEM
Maxim PETER

FEC FO OSDD
Catherine SIMON

FSIF
Dorian KELBERG

Fédération CGT
Serge KERGOURLAY

SNPI
Alain DUFFOUX

SNRT
Jean GAILLARD

UNIT
Pierrette ZANNETTACCI